

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Champagne-Ardenne

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 500 du 8 novembre 2000 - 3 pages

d'après les observations du 6 novembre 2000

Grandes Cultures

Colza

Stade : 8 feuilles à début élongation de la tige.

Charançons du bourgeon terminal

Depuis la semaine dernière, le vol est nul et les nouvelles pontes fraîches sont absentes, les conditions climatiques s'opposant à l'activité du ravageur.

■ ***Aucun renouvellement insecticide n'est justifiée pour le moment.***

Céréales

Stade 2 feuilles à plein tallage.

Limaces

L'activité des limaces semble se stabiliser.

■ ***Fin de la protection à partir du stade 2 feuilles.***

Pucerons-JNO

Ils restent quasi inexistants.

■ ***Aucun insecticide pour le moment.***

Cicadelles

Aucun insecte n'a été capturé dans les céréales.

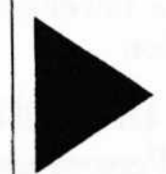
■ ***Tout insecticide spécifique reste inutile et la plupart des blés ont dépassé le stade de plus grande sensibilité.***

Mouches d'automne

Depuis le début de cet automne, plusieurs cas d'attaques de **mouches des semis** ont été observés sur les blés à précédent betterave, avec parfois des attaques conséquentes. Actuellement la baisse des températures réduit l'activité des larves (sensibles au froid) et les premières pupes (forme de conservation hivernale de la mouche) sont déjà visibles. Les dégâts des **oscinies** restent anedotiques.



Prochain bulletin prévu le 22 novembre.



COLZA

Arrêt de l'activité du charançon du bourgeon terminal: aucun renouvellement insecticide.

CEREALES

Limaces : stabilité des attaques. Pressions pucerons et cicadelles toujours aussi faibles : aucun insecticide pour le moment.

Le point sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Usages concernant les jardins d'amateurs ...

Depuis le 30 septembre 2000, seuls les produits dont l'autorisation de mise sur le marché comporte la mention «autorisé pour l'emploi en jardins d'amateurs» pourront être utilisés à des fins autres que professionnelles selon l'arrêté du 23/12/99 paru au J.O. du 01/02/2000.

Le jardinier amateur ne pourra ni acheter ni obtenir à titre gratuit, les produits qui ne disposent pas de cette mention.

Cet arrêté impose aux vendeurs et distributeurs de produits antiparasitaires à usage agricole de disposer dans des emplacements séparés, les produits dont les autorisations de mise sur le marché comportent la mention «autorisé pour l'emploi en jardins d'amateurs».

Toute vente, mise en vente ou distribution à titre gratuit de produits n'ayant pas cette mention à des amateurs est interdite.

DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, Esplanade Roland Garros - BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.77.36.40
Fax : 03.26.77.36.74
E-mail : srpv.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Champagne-Ardenne
Directrice gérante : Anne Marie BERTRAND
Publication périodique
C.P.P.A.P n°529 AD
ISSN n°0996-9861



Sclérotinia du colza - résistance carbendazime

Résistance confirmée en 2000 ...

En 2000, plus de 30 analyses ont été effectuées dans la région pour évaluer l'étendue de la résistance du sclérotinia au carbendazime. Voici la synthèse de cette surveillance qui nous amène à prendre en compte ce phénomène de résistance pour la prochaine campagne 2001.

Pour la deuxième année consécutive, nous tentons de connaître l'étendue de la résistance du sclérotinia (***S. sclerotiorum***) au carbendazime. Cette matière active appartenant à la famille des benzimidazoles reste la principale molécule utilisée pour lutter contre le sclérotinia, maladie la plus redoutée sur colza. En effet, la sclérotiniose peut provoquer des pertes de 15-20 qx/ha comme cela a été le cas, dans certains secteurs de notre région, notamment dans le Tardenois et le secteur des Petites Loges (Marne), ce dernier reconnu comme site résistant au carbendazime en 1999. Faut-il pour autant attribuer systématiquement tous les échecs de traitements à la résistance du sclérotinia au carbendazime ? Afin de répondre à cette question, le SRPV et la profession se sont particulièrement mobilisés cette année pour tenter de faire le point. Pour cela, en partenariat avec le CETIOM, les coopératives (AGRO BRIE CHAMPAGNE, CHAMPAGNE CEREALES, ...), NOVARTIS Agro et les GEDA, nous avons été particulièrement attentifs à l'évolution de la maladie dans notre région

2000, une année favorable à l'expression de la maladie

Il y a au moins 10 ans que la région n'avait pas connu de telles attaques de sclérotinia dans le Tardenois et quelques secteurs en craie. Et pour cause, les conditions climatiques de fin avril et de début mai ont été particulièrement favorables aux contaminations du sclérotinia (pluies fréquentes au moment de la chute des pétales) et à l'expression du champignon (apparition rapide des premiers symptômes sur les tiges dès le 2 mai). D'autres secteurs comme la Brie et les départements ardennais et aubois ont été beaucoup moins touchés.

2000, découverte d'un plus grand nombre de sites résistants

En présence d'attaques moyennes à fortes de sclérotinia dans les parcelles traitées au carbendazime, nous avons procédé à un échantillonnage pour évaluer le phénomène de résistance du champignon. L'intensité de l'attaque a été le facteur déterminant pour sélectionner les parcelles à analyser, pour lesquelles l'absence de traitement efficace nous conduisait à suspecter la présence de résistance. Enfin, un deuxième échantillonnage, moins important, est orienté sur des parcelles du Réseau SRPV où des sites d'essais en présence significative de la maladie dans les témoins et de bonnes efficacités des traitements à base de carbendazime visant le sclérotinia. Dans ces cas, les prélèvements ont été réalisés dans les témoins.

La résistance du sclérotinia au carbendazime n'est pas un phénomène récent. En effet, depuis 1994, année où un cas de résistance est suspecté en Côte d'Or, les SRPV et l'INRA maintiennent ce suivi au niveau national. En 1998, 2 cas de résistance sont détectés en Ile de France. Puis en 1999, 7 régions dont Champagne Ardenne sont surveillées : nombreuses souches résistantes sont alors détectées, soit 18 cas sur 85 échantillons nationaux dont 3 cas en Champagne Ardenne (51- Les Petites Loges, Cormicy et Bouchy St Genest). Pour cette année 2000, en Champagne Ardenne, plus de trente sites ont été échantillonnés avec des prélèvements réalisés soit dans les traités soit dans les témoins. Ces prélèvements ont ensuite été analysés par différents laboratoires des Services de la Protection des Végétaux suivant le même protocole validé.

Prélèvements sur des parcelles où le traitement contre le sclérotinia s'est avéré insuffisant

Départements	Sites à population sensible	Sites à faible présence de résistance (10-30% de souches fortement résistantes)	Sites à dominance population résistante (90-100% de souches fortement résistantes)
Ardennes		***Aure****	***Aure****
Aube			***Marigny le Châtel****
Marne	***Val de Vesle****	***Muizon**** ***Mont sur Courville**** ***Romigny**** Bussy le Château	***Ventelay**** ***Sarcy**** ***Romigny**** Les Petites Loges ***Billy le Grand**** ***Wargemoulin**** ***Somme Vesle**** ***Somme Yèvre* (2 parcelles)*** ***Verrières**** ***Loisy sur Marne* (2 parcelles)*** ***Barbonne Fayel****

Prélèvements sur des parcelles ne présentant pas de problème apparent de traitement contre le sclérotinia

Départements	Sites à population sensible	Sites à faible présence de résistance (10-30% de souches fortement résistantes)	Sites à dominance population résistante (90-100% de souches fortement résistantes)
Ardennes	***Attigny****		
Aube	Onjon		
Marne	Cormicy ***Chaumuzy**** ***Valmy***** Sompuis Coupéville	***Taissy**** ***La Croix en Champagne**** Les Rivières Henruel	

*** : prélèvements effectués dans les parcelles traitées. Les autres prélèvements ont été réalisés dans des parcelles non traitées.**

** : prélèvement dans une parcelle de féverolle

- <u>D'après les tests de laboratoire, 75% des parcelles prospectées présentent des souches résistantes</u> :

L'identification de la résistance du sclérotinia au carbendazime repose sur la croissance mycélienne du champignon issu des sclérotes (forme de conservation) sur trois milieux gélosés : un témoin et deux milieux contenant

